

L'année 2016 est marquée par l'entrée en vigueur de la protection universelle maladie (Puma). Cette réforme simplifie les règles d'affiliation à l'Assurance maladie, désormais basées sur le critère d'activité ou de résidence.

Les effectifs d'assurés actifs couverts par l'Assurance maladie-maternité du RSI déclinent depuis 2015 après plusieurs années de forte croissance. Cette évolution reflète le ralentissement des créations de micro-entreprises et la baisse des effectifs de travailleurs indépendants non micro-entrepreneurs.

La part croissante des micro-entrepreneurs au sein de la population protégée du régime a sensiblement modifié les caractéristiques de cette population qui est devenue plus féminine, plus jeune et avec une plus forte représentation des professions libérales.

CHIFFRES ESSENTIELS

4,6 millions de personnes protégées au titre du risque maladie-maternité en 2016

40 % de commerçants, **39 %** d'artisans, **21 %** de professions libérales

69 % d'assurés / **31 %** d'ayants droit

59 % d'hommes / **41 %** de femmes

22 % de micro-entrepreneurs

Âge moyen **42,9 ans**

Les artisans, commerçants et professions libérales (à l'exception des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés) sont obligatoirement affiliés à l'Assurance maladie du RSI qui couvre les risques maladie (prestations en nature) et maternité. Leurs ayants droit y sont également rattachés dès lors que ceux-ci ne relèvent pas, à titre personnel, d'un autre régime. Sont ainsi couvertes en 2016, 4,6 millions de personnes dont 2,2 millions au titre du régime d'activité (y compris les retraités actifs), 0,7 million de pensionnés et 1,7 million au titre du régime de résidence (essentiellement des ayants droit).

La population des assurés actifs décline depuis 2015, celle des retraités progresse

Depuis la mise en place du statut de la micro-entreprise en 2009 et jusqu'en 2012, les actifs couverts par l'Assurance maladie du RSI ont fortement augmenté (+7,5 % par an en moyenne sur la période). Depuis, cette population a retrouvé un rythme de progression beaucoup plus modéré et, depuis 2015, elle est même en recul (-0,8 %), un déclin qui s'accroît en 2016 (-1,9 %). Cette évolution s'explique par le ralentissement de la croissance de la population des micro-entrepreneurs (+2,9 % en moyenne en 2015 et 2016 après +7,6 % en 2014) qui ne compense plus le recul de la population exerçant en dehors de ce statut (-3,1 % en moyenne par an depuis 2011). En 2016, les assurés actifs (y compris les retraités actifs) représentent ainsi près de 50 % de la population protégée totale.

Les effectifs de pensionnés (non actifs) sont quant à eux en progression constante depuis 2010, de 0,7 % en moyenne par an. Ils représentent 14 % de la population protégée.

Une répartition entre assurés et ayants droit qui reste constante

La population protégée se compose à près de 70 % d'assurés (actifs, retraités, droits maintenus, conjoints collaborateurs) et à 30 % d'ayants droit. Cette répartition est stable depuis plus de 10 ans. Elle est identique quel que soit le groupe professionnel ou le statut de l'assuré vis-à-vis de la micro-entreprise.

Tableau 1 : population protégée au titre du risque maladie-maternité au RSI, au 31 décembre 2016

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total*
Régime d'activité : actifs et retraités actifs	817 839	845 820	540 563	2 204 255
Pensionnés	283 292	304 374	68 378	664 797
Régime de résidence	653 811	691 991	345 392	1 703 972
Assurés	107 649	129 508	55 956	301 420
Ayants droit	546 162	562 483	289 436	1 402 552
S/total assurés	1 208 780	1 279 702	664 897	3 170 472
Total	1 754 942	1 842 185	954 333	4 573 024

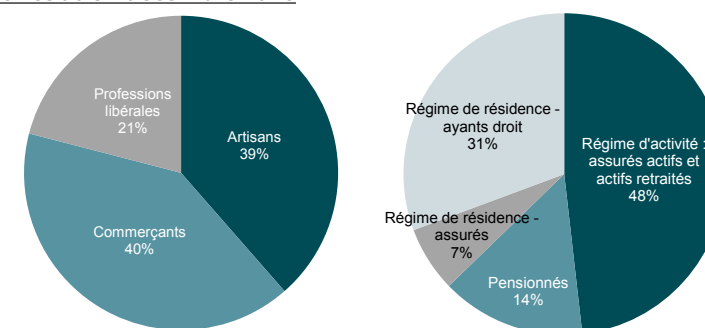
*y compris indéterminés.

Note : les ayants droit regroupent encore des personnes majeures. Le changement de statut d'ayant-droit en assuré des personnes majeures dans le cadre de la Puma s'effectue sur une période transitoire.

Source : RSI, 2017.

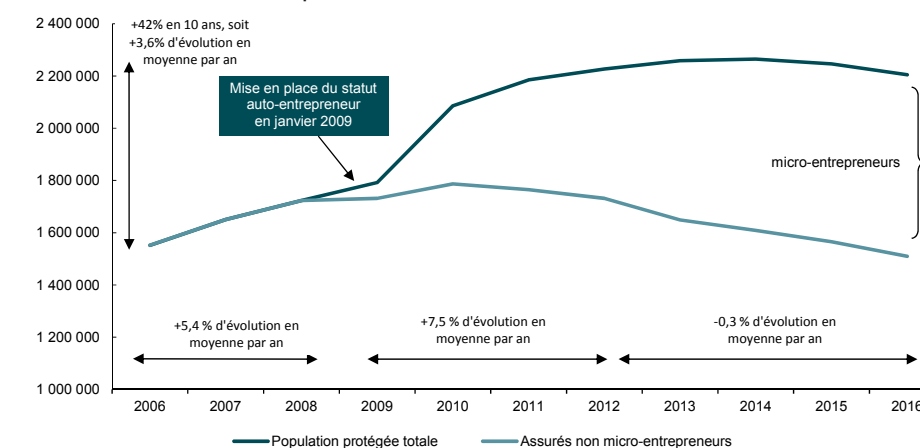
Champ : France entière.

Graphique 1 : répartition de la population protégée selon le groupe professionnel et selon le régime d'assurance au 31 décembre 2016



Source : RSI, 2017.

Graphique 2 : évolution des assurés actifs au titre du risque maladie-maternité selon le statut vis-à-vis de la micro-entreprise de 2006 à 2016



Source : RSI, 2017.

22 % de la population protégée relève du statut de la micro-entreprise

En 2016, on dénombre 695 600 assurés sous le statut de la micro-entreprise, soit 22 % de la population protégée totale. Sur le seul champ des assurés actifs, ils représentent près d'un tiers des actifs protégés.

Part croissante des professions libérales au sein de la population protégée

Depuis 2008, la répartition de la population protégée par groupe professionnel a évolué. La part des commerçants (40 % en 2016 contre 46 % en 2008) a diminué au profit de celle des professions libérales (21 % contre 16 %). Cette évolution de la structure de la population protégée par groupe professionnel résulte de la mise en place du statut de la micro-entreprise, et de son développement différent au sein de chaque groupe professionnel.

Ainsi, sur le champ des assurés actifs, les professions libérales sont particulièrement concernées par la dynamique des micro-entrepreneurs (+5,6% en 2016, +9,2% en 2015), d'où leur poids croissant dans la population protégée du RSI. *A contrario* les effectifs artisans et commerçants bénéficient moins de la dynamique des micro-entrepreneurs, en particulier sur la période récente (respectivement -0,1% et +2,3% en 2016), et voient par ailleurs leurs effectifs de non micro-entrepreneurs décroître (-4,2% en 2016 chez les artisans et -4,5% chez les commerçants, après des évolutions respectives de -3,6% et -3,7% en 2015).

Les professions libérales sont principalement affiliés au titre du régime d'activité (57 %), une proportion plus élevée que celle des artisans et des commerçants (respectivement 47 % et 46 %).

De plus en plus de femmes assurées en propre grâce au statut de la micro-entreprise

La création du statut du micro-entrepreneur a sensiblement modifié les caractéristiques de la population protégée par le RSI au titre du risque maladie-maternité.

En 2016, la population protégée du RSI est composée de 59 % d'hommes et de 41 % de femmes. Ces proportions sont globalement stables par rapport à 2008, mais reflètent une répartition différente selon le statut d'assuré ou d'ayant droit. Ainsi, les femmes assurées sont relativement plus nombreuses en 2016 qu'en 2008 (+2,0 points, soit 33,0 % vs 31,1 %), et elles sont plus fréquemment en micro-entreprise que les hommes (respectivement 26 % et 20 %). Ceci est particulièrement vrai pour les professions libérales et pour les artisans, dans ces deux groupes professionnels, un tiers des femmes assurées sont en micro-entreprise.

Un rajeunissement des assurés en lien avec l'essor de la micro-entreprise

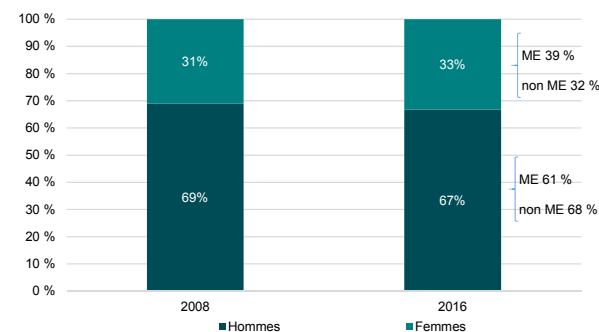
En 2016, l'âge moyen de la population protégée (assurés et ayants-droit) s'établit à 42,9 ans (43,2 ans pour les hommes et 42,4 ans pour les femmes). Depuis la mise en place du statut de la micro-entreprise en 2009, la population protégée s'est rajeunie, les bénéficiaires de ce statut étant en moyenne plus jeunes : ils ont en moyenne 33,3 ans (34 ans pour les hommes et 32,5 ans pour les femmes) et soit 12 ans de plus que l'âge moyen des non micro-entrepreneurs. Les professions libérales sont en moyenne plus jeunes : 40,2 ans en moyenne (43,0 ans pour les artisans et 44,7 ans pour les commerçants). Mais au regard de la micro-entreprise la situation est différente : les plus jeunes sont les artisans avec un âge moyen de 32,9 ans (33,3 ans pour les commerçants et 33,9 ans pour les professions libérales).

Les ayants droit sont en majorité des enfants

La population des ayants droit est constituée pour les deux tiers par les enfants des assurés (66 %), et pour 34 % par les conjoints. En conséquence, l'âge moyen de la population des ayants droit est jeune, 24,1 ans. Parmi les plus de 20 ans, les femmes sont surreprésentées (73 %) du fait de leur part relativement plus importante aux âges avancés. Néanmoins depuis 2008, leur part a diminué car les ayants droit des nouveaux assurés, micro-entrepreneurs pour la plupart, sont en majorité des enfants (82 %) et non des conjoints.

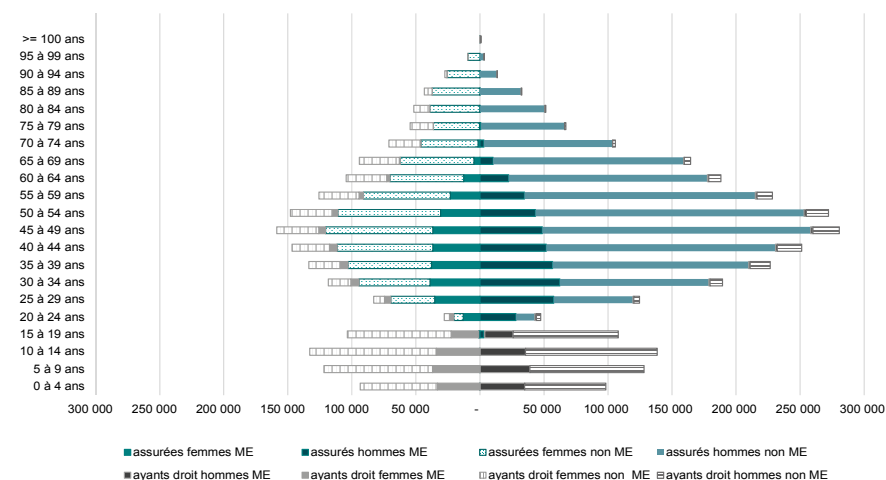
Le nombre moyen d'ayants droit par assuré est peu différent que celui-ci soit micro-entrepreneur ou non (0,4). Cependant, cette apparente similitude masque des disparités selon l'âge de l'assuré. Plus l'assuré est âgé et plus l'écart entre les deux populations se creuse : entre 20 et 24 ans, les assurés micro-entrepreneurs et non micro-entrepreneurs ont 0,1 ayant droit en moyenne. Entre 45 et 49 ans, ces assurés ont respectivement 0,57 et 0,70 ayant droit.

Graphique 3 : répartition de la population protégée (assurés) au titre du risque maladie-maternité selon le sexe et le statut vis-à-vis de la micro-entreprise (ME) en 2008 et 2016



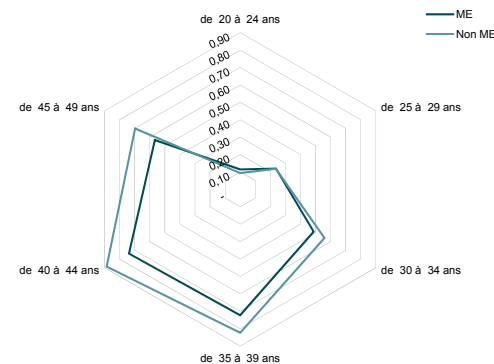
Source : RSI, 2017.

Graphique 4 : population protégée au 31 décembre 2016, par sexe, classe d'âges et statut vis-à-vis de la micro-entreprise (ME)



Source : RSI, 2017.

Graphique 5 : nombre moyen d'ayants droit par assuré au 31 décembre 2016, par classe d'âge et statut vis-à-vis de la micro-entreprise (ME)



Source : RSI, 2017.

Note : les ayants droit regroupent encore des personnes majeures. Le changement de statut d'ayant-droit en assuré des personnes majeures dans le cadre de la Puma s'effectue sur une période transitoire.